



**Est  
Ensemble  
Grand Paris**

**REGLEMENT**

-

**APPEL A PROJETS**

**EN VUE DE LA MISE EN PLACE DE PROJETS INNOVANTS, D'ORGANISATION  
D'ÉVÈNEMENTS ET D'ANIMATIONS RELATIFS À LA PRÉVENTION ET AU TRI DES  
DÉCHETS**

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS :**

**2 février 2019**

## **1. Présentation de la démarche**

### **1.1 Contexte local**

L'Établissement Public Territorial Est Ensemble regroupe neuf villes de Seine-Saint-Denis (Bagnole, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville) et plus de 400 000 habitants.

Est Ensemble a délégué la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés au SYCTOM.

### **1.2 La prévention des déchets à Est Ensemble**

Depuis 2012, Est Ensemble met en œuvre des actions de prévention des déchets, et a signé un accord-cadre avec l'ADEME pour la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) de 2012 à 2017. Cela correspond à l'objectif fixé par la loi Grenelle 2, qui impose à l'ensemble des collectivités ayant la compétence déchets de mettre en œuvre ce dispositif et permet de contribuer à l'objectif national de réduction de 7 % des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA).

Est Ensemble s'est engagé à poursuivre et à amplifier ces actions en signant le Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire (CODEC) avec l'ADEME présentant plusieurs ambitions : modifier l'offre des acteurs économiques, réduire les déchets et économiser la ressource, réduire les impacts sur l'environnement. Ce contrat s'adresse aux territoires exemplaires en prévention et économie circulaire dont fait partie Est Ensemble, lauréat 2015 de l'appel à projets « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ». Il s'inscrit également dans les objectifs d'économies de ressources dans le cadre de démarches d'économie circulaire telles que définies par la loi TECV.

Parallèlement, le PLPD qui s'est terminé en 2017 doit être renouvelé (conformément au décret n°2015-662 du 14 juin 2015). Un nouveau Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est en cours de réalisation et sera mis en place pour 5 ans à partir de 2019.

## **2. Périmètre d'éligibilité**

### **2.1 Structures concernées par l'appel à projets**

Est Ensemble souhaite faire appel aux acteurs associatifs et aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, y compris des start-up, pour faire émerger des événements, des animations et des projets sur le territoire d'Est Ensemble. Cet appel à projet s'adresse à toutes les associations et les structures de l'économie sociale et solidaires (ESS) implantées ou ayant un champ d'actions en Île-de-France.

## 2.2 Modalités financières

Les dépenses liées au fonctionnement permanent de la structure du porteur de projet sont exclues des dépenses éligibles.

Est Ensemble ne met pas de locaux, ni de matériel à disposition. Les porteurs de projets doivent être en capacité de mettre en place les animations au sein de leur structure ou de trouver des partenaires sur le terrain disposant de locaux pour les accueillir.

## 2.3 Calendrier de réalisation des projets :

La date prévisionnelle de démarrage des animations, évènements et projets est le 1<sup>er</sup> juin 2019. Toutes les actions prévues par les conventions signées devront être réalisées avant le 30 juin 2020.

## **3. Cadre et typologie des projets innovants sur la prévention et le tri des déchets**

### 3.1 Attendus généraux des projets

Les projets proposés doivent permettre de réduire la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA). Cette réduction peut passer par la sensibilisation du public et des acteurs du territoire via des animations et des formations, par la mise en place de nouveaux systèmes d'échanges, de réemploi et de redistribution favorisant l'économie circulaire et solidaire au sein du territoire.

Les projets peuvent être destinés à tout public producteur de déchets ménagers et assimilés (habitants, établissements scolaires et de loisirs, TPE/PME, ...). Les animations devront se dérouler aux jours et horaires de disponibilité du public.

**Est Ensemble sera particulièrement attentif aux projets innovants et expérimentaux, proposant de nouvelles actions de prévention des déchets et visant à renouveler l'offre des animations financées antérieurement.** Par innovant, il s'agit de proposer une action nouvelle dont la forme, la démarche, le contenu apporte de nouvelles pratiques en matière de prévention des déchets et de sensibilisation aux consignes de tri.

Les projets doivent porter sur un ou plusieurs territoires d'Est Ensemble (Bagnolet, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville).

Les porteurs de projet doivent choisir dans quelle thématique de prévention des déchets ils s'inscrivent en priorité. Une seule thématique prioritaire doit être identifiée.

### **3.2 Typologie des projets**

Les candidats pourront imaginer différents types d'animations, d'évènements, de projets, sur les thématiques de la prévention des déchets :

#### **Thématique n° 1 Le réemploi et l'économie de la fonctionnalité**

- Des actions qui vise à encourager les dispositifs de mises à dispositions d'objets du quotidien, nouveau circuit de prêt ; animations ouvertes au public, tout en permettant de favoriser le lien social et l'échange de savoir-faire.
- Des ateliers de bricolage, de réparation et d'échanges de savoir-faire visant à allonger la durée de vie des objets.
- Des projets pour fédérer les acteurs du réemploi
- Des expérimentations de nouvelles formes de collectes et de nouveaux circuits de réemploi auprès de public cible (par exemple des commerçants, entreprises, établissements publics,...).

*Budget estimé pour le réemploi et l'économie de la fonctionnalité : 150.000€*

#### **Thématique n°2 Éco-consommation**

- Des animations grand public à l'éco-consommation sous la forme d'ateliers et d'animations culturelles
- Des dispositifs de sensibilisation à l'éco-consommation pour le grand public ou des publics cibles
- Des animations à l'éco-consommation du jeune public (écoles, centres de loisirs...)
- Des solutions innovantes pour réduire les emballages pour les consommateurs chez les commerçants
- Des outils facilitant l'éco-consommation

*Budget estimé pour l'éco-consommation : 90.000€*

#### **Thématique n° 3 Gaspillage alimentaire**

- Des animations sur les marchés visant à lutter contre le gaspillage alimentaire auprès du grand public
- Le développement de dispositifs de sensibilisation et de circuit de redistribution pour lutter contre le gaspillage alimentaire
- Des dispositifs de sensibilisation des commerçants au gaspillage alimentaire
- Des animations dans les écoles pour lutter contre le gaspillage alimentaire
- Des outils aidant à la lutte anti-gaspi : diffusion, accessibilité au grand public, guide

*Budget estimé pour le gaspillage alimentaire : 150.000€*

#### **Thématique n°4 Compostage**

- Des accompagnements de sites de compostage partagé
- Des accompagnements de sites de compostage en pied d'immeuble
- Des accompagnements d'établissements souhaitant mettre en place le compostage
- Des animations de sensibilisation pourront être mises en place dans les établissements et quartiers accueillant de nouveaux composteurs.

- Des outils aidant au compostage et à son information, diffusion au grand public, guide...

*Budget estimé pour le compostage collectif : 130.000€*

### **Thématique n°5 Tri**

- Des animations grand public aux gestes du tri
- Des animations du jeune public (écoles, centres de loisirs...) aux gestes du tri
- Des accompagnements d'écoles dans un projet d'acquisition des dispositifs de tri
- Des outils facilitant le tri et son information, diffusion à un large public, guide...

*Budget estimé pour le compostage collectif : 80.000€*

## **4. CONDITIONS D'ATTRIBUTION**

### **4.1. Critères de sélection des projets**

À l'expiration du délai de réception des dossiers, Est Ensemble procèdera à l'étude des candidatures, selon les critères définis ci-après :

- Quantité de déchets évités ou triés par les habitants grâce à ces projets
- Pertinence des animations, évènements, projets au regard de l'impact sur le changement de comportements permettant de réduire ou d'améliorer la valorisation des déchets
- Caractère innovant des projets présentés
- Public visé (type, nombre,...)
- Qualification des animateurs et intervenants
- Adéquation des moyens humains et matériels avec le projet décrit
- Expérience de l'association ou des structures de l'ESS
- Montant de la subvention demandée

Est Ensemble pourra, le cas échéant, prendre contact avec les candidats pour obtenir toute précision utile pour l'instruction des dossiers.

### **4.2. Sélection des projets**

À l'issue de l'instruction des dossiers par la DPVD, les services d'Est Ensemble et les villes seront consultés.

Les subventions seront attribuées après le vote du budget par le Conseil de Territoire d'Est Ensemble. Il est précisé que le vote du budget 2019 peut intervenir jusqu'en avril 2019. Le versement des subventions ne se fera qu'à partir de la signature des conventions, soit au plus tôt en juin 2019.

Est Ensemble informera les candidats retenus et non retenus par courrier.

### 4.3. Conventonnement

Chaque projet retenu fera l'objet d'une convention fixant le montant de la subvention par an octroyée par Est Ensemble. Ce document sera signé préalablement au versement de l'aide. Les associations ou entreprises de l'ESS dont les conventions ne seront pas retournées signées à Est Ensemble perdront le bénéfice de la subvention.

Cette convention définira les éléments suivants :

- L'objet de la convention

*La convention a pour objet de fixer le rôle et les responsabilités de chaque partie.*

- Les engagements d'Est Ensemble

*Cette partie sera complétée selon le projet proposé par l'association ou l'entreprise de l'ESS.*

- Les modalités de versement de la subvention

*Cette partie fixera le montant de la subvention et les modalités de versement de celle-ci (a priori, un premier versement à la notification de la convention correspondant à 50 % du montant total, effectué selon les délais comptables de versement d'Est Ensemble, un deuxième et dernier versement correspondant à 50 % du montant total, à l'issue du rendu de l'ensemble des documents demandés et de la validation du bilan général de l'opération par Est Ensemble). Cette partie évoquera également les documents à remettre à Est Ensemble avant le ou les versements de subvention.*

- Les modalités d'actions de l'association ou de l'entreprise de l'ESS

*Cette partie sera complétée selon le projet proposé par l'association ou l'entreprise de l'ESS.*

- La durée de la convention

*Cette partie sera complétée selon le projet proposé par l'association ou l'entreprise de l'ESS. Elle portera sur une période comprise entre le 1<sup>er</sup> juin 2019 et le 30 juin 2020.*

- Le pilotage et l'évaluation du projet

*Cette partie précisera les modalités de pilotage du dossier ainsi que le mode d'évaluation du projet.*

*Sur ce point, il est important de préciser ici que le projet porté par l'association ou l'entreprise de l'ESS devra faire l'objet d'une évaluation.*

*Ainsi, un bilan annuel devra être réalisé (résumé du déroulement du projet...). Ces indicateurs pourront être différents selon les projets. À titre d'exemples, ce sera le*

*nombre d'animations réalisées par thématique, l'estimation du nombre de personnes présentes à chaque animation...*

*De plus, un fichier de liaison partagé entre le porteur de projet et Est-Ensemble sera mis en place. Le fichier de liaison permettra de faire le bilan des animations déjà réalisées, prévues et restantes. Un compte-rendu de chaque animation sera également joint.*

*Le fichier de liaison devra être mis à jours régulièrement (au minimum une fois par mois) et à chaque animation.*

*La convention précisera donc les délais de remise du rapport annuel.*

- Le contrôle du respect des termes de la convention

*Cette partie précisera les modalités de versement des subventions, après vérification des données transmises.*

## **5. DOSSIER A REMETTRE**

### **5.1 Contenu du dossier**

Le dossier à renseigner par le candidat figure en annexe de ce document. La partie candidature est à renseigner une seule fois, et la partie projet est à renseigner pour chaque projet (selon la thématique à aborder) que le porteur de projet souhaite soumettre à Est Ensemble pour bénéficier de subventions.

À titre d'exemple, voici la structure d'un dossier d'un porteur de projet qui souhaite soumettre 2 projets :

- Partie candidature
- Partie projet pour le projet 1 – thématique éco-consommation grand public
- Partie projet pour le projet 2 – thématique gaspillage alimentaire

Le dossier à compléter est disponible en format dématérialisé pour pouvoir être complété informatiquement.

### **5.2 Date limite de réception des dossiers**

Le dossier devra obligatoirement être fourni au plus tard le **02.02.2019**

Le dossier dûment complété est à envoyer :

Par mail à [prevention.dechets@est-ensemble.fr](mailto:prevention.dechets@est-ensemble.fr)

Ou par courrier à l'adresse suivante :

**Est Ensemble**  
**Direction Prévention et Valorisation des Déchets**  
**Pôle Etudes et Stratégie**  
**100 avenue Gaston Roussel**  
**93 232 ROMAINVILLE CEDEX**

### **5.3 Renseignements complémentaires**

Pour toute question, les candidats peuvent contacter les chargées de mission prévention d'Est Ensemble :

- Par mail : [prevention.dechets@est-ensemble.fr](mailto:prevention.dechets@est-ensemble.fr)
- Par téléphone : Fanny RASSAT ou Marie-Emilie DESMEL au 01 79 64 54 26

Après la date limite de réception des dossiers, Est Ensemble se réserve la possibilité de prendre contact avec la structure pour compléter le dossier.

### **4. ANNEXES**

- **Note sur le Plan de Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et le Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire**
- **Dossier à compléter en 2 parties** : une partie candidature et une partie projet par projet